



...en direct

du Comité d'Entreprise

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus *Sud* – comité d'entreprise du 26 octobre 2012

BPCE, un mariage (encore plus) de raison...

Dossier « Période d'intégration » :

Il fallait bien la présence d'au moins deux éminents membres du directoire de la CEBPL, F.DESTAILLEUR et J.CHRISTOFIDES, pour venir présenter aux élus des sujets toujours très complexes sur les suites du mariage forcé des Banques Populaires avec les Caisses d'Epargne.

En l'occurrence, il s'agissait lors de cette séance du dossier sur l'avancement du terme de la période d'intégration, de la modification des règles de solidarité du groupe ainsi que l'évaluation de sa solvabilité.

Evolution des statuts de BPCE:

Rappel : Après la création du groupe BPCE puis l'incorporation de certaines filiales (comme par exemple le CFF) il était prévu une période de transition appelée « période d'intégration » jusqu'en mai 2015 permettant de conserver la parité 50 /50 entre les BP et les CE dans le groupe et l'interdiction de cessions autres qu'entre actionnaires appartenant au même réseau. Pour nos dirigeants il faut donc réviser les statuts pour pérenniser ce modèle jusqu'au 31 07 2019 pour des raisons de stabilité et de gouvernance.

Les élus Sud se sont étonnés de l'urgence voire de la précipitation à traiter ce dossier face aux arguments un peu vague de la direction, catalogue de bonnes intentions, sans réel bilan effectué.

Il reste en effet du temps d'ici à 2015 et rien ne presse mais il est vrai qu'en ce en ce moment la mode dans le groupe BPCE est à l'avancement de la reconduction des mandats ou des échéances (cf. F. PEROL).

Modification du mécanisme de solidarité du groupe:

En cas de défaillance , il était prévu un ordre d'intervention qui faisait d'abord appel aux ressources du réseau ou des entreprises du réseau concerné avant même les fonds de garantie mutuel commun ou séparés. On va donc vers plus de solidarité et de mutualisation en activant prioritairement les ressources du fonds de garantie mutuel et du fonds de garantie de l'autre réseau et en mettant ensuite à contribution l'ensemble des Banques Populaires et des Caisse d'Epargne.

Le mariage sera donc encore plus pour le meilleur mais aussi pour le pire....

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire www.sudce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr
Vannes – dom 22350 - ☎ 02 22 07 50 56 ☎ 02 97 01 58 24 ✉ claudc.corbel@aliceadsl.fr

Rejoignez-nous sur Facebook

Analyse de la solvabilité sur la base contributive du groupe:

Il s'agit de la contribution des actionnaires de BPCE c'est à dire les 36 BP, CE et apparentés comme la BRED ou le Crédit Coopératif pour que le groupe accède au niveau exigé des fonds propres, le fameux ratio de solvabilité cible qu'il n'atteint pas. Pour inciter tous les actionnaires de BPCE à participer à l'objectif d'atteinte du ratio cible groupe, il existe un tableau de suivi comparant et classant les différentes Banques Populaires et Caisses d'Epargne selon leur contribution favorable (la CEBPL est dans cette catégorie. Ouf ...!) , défavorable (une dizaine) ou neutre à l'atteinte de l'objectif de solvabilité du groupe. Pour les moins contributives, des efforts seront donc à fournir soit sur leur résultat, la vente de parts sociales et les risques pondérés ou sur tout. Un système de bonification / compensation entre établissements est créé qui bien sûr pénalisera un peu plus les entreprises qui ont déjà du mal, la solidarité ayant quand même des limites...

Toutes ces mesures présentées comme destinées à installer la pérennité du groupe, son équilibre et sa gouvernance ne sont pas de nature à nous rassurer notamment pour ce qui concerne l'existence séparée de nos deux réseaux qui vont être encore plus liés avec les conséquences que l'on imagine.

Les élus Sud au comité d'entreprise :

Elisabeth LE FAUCHEUR - Gilles DURAND - Dominique GUILLOUX - Isabelle CORDIER
Yves LE COSSEC - Serge PEDRAU - Hervé TESSIER

Le représentant syndical SUD :

Claude CORBEL

.....
SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire www.sudce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 📠 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr
Vannes – dom 22350 - ☎ 02 22 07 50 56 📠 02 97 01 58 24 ✉ claudе.corbel@aliceadsl.fr

Rejoignez-nous sur Facebook 